
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 17 mai 2022 à 8 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA22 08 0219

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 17 mai 2022, à 8 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem - absent
Vana Nazarian
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA22 08 0220

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2022.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0221

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415010 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2022 – Soumission 22-19329.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	99 721,26 \$
Pelouse Santé inc.	146 155,95 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2022, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **99 721,26 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19329;
- 2.- D'autoriser une dépense de **9 972,13 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **109 693,39 \$**, pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0222

La période de questions du public débute à 8h42.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0223

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 8h43.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022.
